



Bruxelles, le 07 novembre 2023

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES
COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE ARC EN CIEL II (BE 0850 227 665)
TENUE LE 07 NOVEMBRE 2023 A 18h00 AVENUE DE LA BASILIQUE 14 A 1083
BRUXELLES**

1. Désignation d'un président de séance, d'un secrétaire et de deux scrutateurs

Les personnes suivantes se sont proposées pour le rôle :

- Président : Monsieur Hemstedt
- Secrétaire : Atlas Immo - représenté par Monsieur John Elleboudt

2. Liste de présence – quorum - validité de l'assemblée générale

Sont présents ou représentés 23 propriétaires sur 120 possédants ensemble 2249 quotités sur 10 000. L'Assemblée Générale peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour vu qu'il s'agit d'une seconde séance.

3. Décision à prendre concernant la sécurisation des halls d'entrées de l'immeuble (devis disponible sur demande auprès du syndic) VOTE

Ce dossier a murement été préparé en étroite collaboration avec le syndic et le conseil de copropriété. La firme Green Light Sécurité a été reçu à plusieurs reprises au sein de l'immeuble pour bien cerner les attentes et expliquer son produit.

En accord avec le conseil de copropriété, nous avons décidé de convoquer une AGE pour présenter ce dossier pour permettre d'augmenter la sécurité de l'immeuble suite à tous les problèmes d'insécurité des derniers mois.

Il est proposé de placer une ventouse et un clavier à codes et/ ou un lecteur de badges au niveau des portes à rue au niveau du parking arrière du côté du 151 & 153, ce travail revient à 4800€ HTVA

Il faudra également un dédoublement des vidéophones dans les 2 entrées par le même système filaire « Biticino » existant, ce travail revient à 5015€ HTVA

Avenue Odon Warland 109 bte 0 à 1090 Jette

N° d'entreprise : 0879995084 **PI/BIV 504 040**

Email : syndic@atlasimmo.be ** tel : 00322/5323500** fax : 00322/5323800



Il faut prévoir un budget de 9815€HTVA soit 10500€, ce qui représente 1.04€/ quotité, si on prend un appartement moyen de 103 quotités, cela revient à 107.12€

Lors de la présentation de ce dossier, il est vraiment informé l'assemblée générale que ceci a un but de sécurité pour l'assemblée des occupants.

Après tous les explications, nous répondons à l'ensemble des questions de tous les copropriétaires présents.

Tous les propriétaires sont favorables la sécurité complémentaire au sein de la copropriété et ce vote est accepté à l'unanimité des voix.

4. Financement du travail VOTE

Pour le financement de ce projet, il a été expliqué que le fonds de réserve ayant été mis à contribution pour le financement des ascenseurs, il serait dommage de faire appel à celui-ci pour financer ce projet de sécurité comme expliqué dans le point précédent, cela représente un coût de plus ou -110 € pour un appartement deux chambres.

L'assemblée générale accepte à l'unanimité des voix de financer ce projet en charges courantes.

5. Lecture et signature du procès verbale

Le syndic remercie la bonne tenue de cette Assemblée Générale et lève la séance à 18h50

Pour l'association des propriétaires,
La SPRL ATLAS IMMO,
J. ELLEBOUDT, Syndic